

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

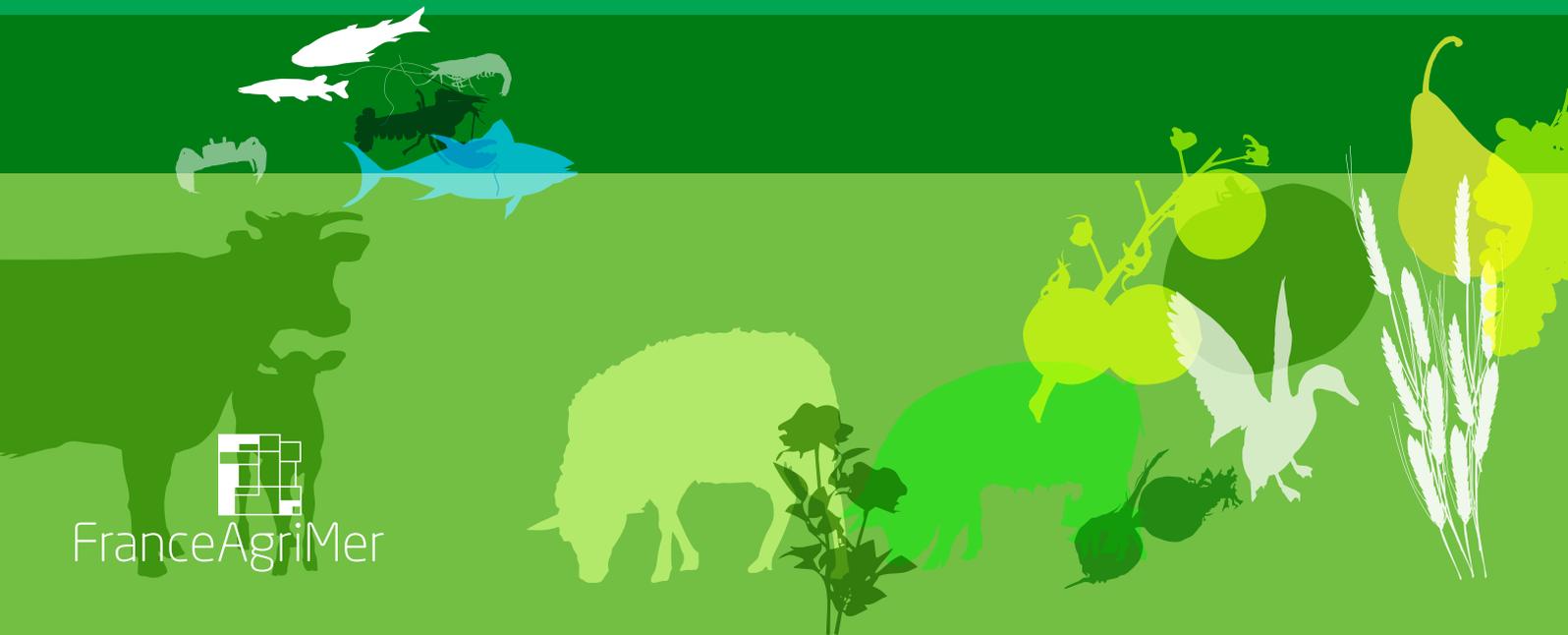
RÉGION

Picardie

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de **PICARDIE**




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **PICARDIE**

1 324 000 hectares de surface agricole

• Une production diversifiée, qui représente **63 %** du CA*
blé tendre, betteraves, pommes de terre, oléagineux et légumes

• Des élevages laitiers qui fournissent près de **7 %** du CA

• Des exploitations spécialisées en grandes cultures : **7 840** exploitations d'une taille moyenne de **123 ha**, représentant **72 %** de la SAU

5 % de la superficie nationale

13 % du CA pour le blé tendre

20 % du CA pour la pomme de terre

33 % du CA pour la betterave

4 % du CA pour la production laitières

Le secteur de la fabrication de sucre est celui où la Picardie occupe **la place la plus importante** dans l'économie nationale, employant **24 %** des salariés du secteur

La Picardie est la première région productrice de betteraves à sucre, mais aussi la seconde pour la pomme de terre et le blé tendre. L'agriculture occupe plus de **70 %** du territoire régional.

Les secteurs agricole et agroalimentaire représentent **6,5 %** du produit intérieur brut de la région et **4,4 %** de ses emplois.



*(CA : chiffre d'affaires agricole en 2012)



CÉRÉALES /
 FRUITS ET LÉGUMES /
 HORTICULTURE /
 LAIT /
 OLÉO-PROTÉAGINEUX /
 PÊCHE ET AQUACULTURE /
 PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
 SUCRE /
 VIANDES BLANCHES /
 VIANDES ROUGES /
 VINS /

Le service FranceAgriMer de PICARDIE

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **PICARDIE**, la DRAAF a choisi d'intégrer les agents FranceAgriMer au sein du service régional de l'économie agricole, de la forêt et de l'environnement et d'y constituer un pôle FranceAgriMer doté d'un responsable.

Les principales missions du pôle FranceAgriMer sont :

- **le contrôle** : contrôle des aides communautaires pour les filières céréales, lait, fruits et légumes, sucre et vin, ainsi que des programmes sociaux des cadres communautaires et nationaux ;
- **contrôle des collecteurs de céréales et oléo-protéagineux** dans le cadre de l'aval et de la réglementation nationale en vigueur dans ce domaine.

En région Picardie les contrôles représentent **42 %** de l'activité des agents du pôle ;

- **l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation de dossiers** pour les aides gérées en région ou co-gérées avec le siège de FranceAgriMer, notamment dans le cadre du CPER ;
- **la réalisation d'enquêtes techniques et le suivi de statistiques à fin d'analyse économique** en lien avec le service régional d'information et de statistiques économiques (SRISE) de la DRAAF Picardie et les laboratoires de FranceAgriMer et d'ARVALIS ;
- **l'accompagnement et l'information des filières** sur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au plan national, ainsi que le secrétariat et l'animation des Comités régionaux des céréales.



La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région. Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi. Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.



FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

DRAAF Picardie/ Allée de la Croix Rompue
518 rue Saint-Fuscien : BP 69
80092 Amiens Cedex 3
Tél. : +33 3 22 33 55 80 / Fax : +33 3 22 33 55 50

www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr